



CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Chère adhérente, Cher adhérent,

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de l'association du Tennis Club de Melun se tiendra le lundi 10 janvier 2022 à 19h00 au siège de notre association.

Ordre du jour :

- 1 - Rapport moral de la Présidente.
- 2 - Approbation des comptes de l'exercice.
- 3 - Approbation du budget prévisionnel.
- 4 - Rapport sportif,
- 5 - Questions diverses,
- 6 - Election du Comité Directeur.
- 7 - Election du Bureau Exécutif

Les documents nécessaires à votre information peuvent être consultés auprès du secrétariat de l'association (statuts / règlement intérieur).

Conformément à l'article 14 de nos statuts, nous vous rappelons que seuls les membres actifs de l'association depuis plus de six mois, à jour de leur cotisation annuelle et âgés de seize ans au moins au jour de l'élection sont autorisés à voter.

Pour les membres actifs de moins de 16 ans, le droit de vote appartient à leur représentant légal.

Un adhérent de 16 à 18 ans peut voter lui-même ou confier son vote à son représentant légal.

S'agissant de l'élection du Comité Directeur, je vous rappelle que l'article 10 de nos statuts prévoit qu'il comprend 8 membres au moins et 21 au plus, élus pour

trois années entières et consécutives par l'Assemblée Générale Ordinaire au scrutin secret et à la majorité simple des membres présents ou représentés.

En effet, si le vote par correspondance est exclu en toutes hypothèses, le vote par procuration pour l'élection des membres du Comité Directeur est autorisé mais mandat ne pourra être donné qu'à un membre de l'association et nul ne pourra représenter plus d'un adhérent.

Est éligible au comité, tout membre actif depuis plus de six mois, âgé de seize ans au moins au jour de l'élection et à jour de ses cotisations annuelles 2021/2022.

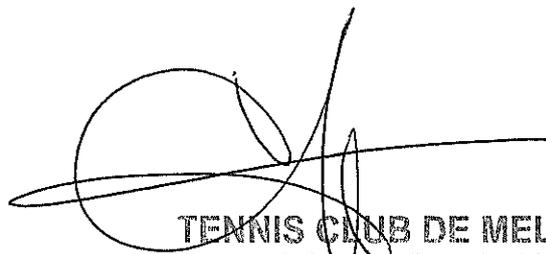
Les candidats au Comité Directeur doivent impérativement faire acte de candidature par écrit adressé au Président de l'association (*cf. pièce jointe*) au plus tard le 25 décembre 2021.

En tout état de cause, je vous rappelle que les postulants à la fonction d'administrateur doivent être présents au moment de l'élection sous peine de radiation de leur candidature.

La réunion se terminera autour du traditionnel « pot de l'amitié ».

Je vous adresse à tous mes sincères et amicales salutations.

Audrey MERLIN
Présidente du TCMVS



TENNIS CLUB DE MELUN

Avenue de la 7ème D. B. Américaine

77000 MELUN

Tél. 01 64 39 15 41

Mail : tcmelun@bbox.fr